

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 04 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Le neuf novembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la Salle Polyvalente.

ETAIENT PRESENTS : Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN (à partir du point n°2020-56), Rémy DELAGE, Valérie POYART, Dominique AUDOUX, Béatrice FAUVY, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAUULT, Eric CHUIN, Philippe RABINEAU, Benoît GATEFAIT, Daniel PATARIN, Vincent LECUREUIL Corinne GIMENEZ, Valérie PERDRIAU, Alexandra SUARD, Virginie LESCOUEZEC, Alexandre RICHER, Stéphanie DELEPINE, Simon BERTON

EXCUSEES : Emilie FLAMIN (jusqu'au point n°2020-56), Vanina PERDEREAU

POUVOIRS : Emilie FLAMIN à Valérie POYART (jusqu'au point n°2020-56), Vanina PERDEREAU à Vincent NAULET

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Valérie PERDRIAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. NAULET propose d'ajouter un point l'ordre du jour relatif à l'engagement de la commune auprès du SIEIL dans le cadre des travaux rue du Gros Four. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire signale que le droit de préemption communal n'a pas été utilisé sur la vente de :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
AD 541, 542 et 691	9-11 rue de la Charmille et La Baronnière	1 348 m ²	COUILLARD Béatrice, Catherine, Dominique et Martine
E 759, 760, 1170 et 1189	2 rue de la Penesais	6 422 m ²	GREMOND Claude
AD 828, 537, 593 et 536	18-20 rue du 8 mai	2 518 m ²	CHEVALIER Ginette et SAMSON Dany
AK 96	20 B rue des Coudreaux	2 401 m ²	HUET Hervé et COUBARD Séverine
AD 927	5388 rue du Martinet	17 m ²	SCHERRER Cyril et PERILLAU Ludivine
AO 189, 714, 715 et 453	12 rue de la Boulaie	3 169 m ²	SAULAY Frédéric et Sylvie
AE 787	3 impasse de la Croix Bazouille	1 751 m ²	GALVEN Jean-Claude et GERARD Valérie
AP 349 et 350	Montour / 5 rue de Razilly	716 m ²	BERTAULT Hyacinthe et BERTAULT Romuald
AD 738	39 Cité de la Charmille	610 m ²	SAFRAN

Ci-dessous l'ensemble des décisions prises dans le cadre des délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire depuis le dernier Conseil Municipal :

N° DE LA DECISION	DATE	OBJET
2020-22	10/09/2020	Renouvellement de l'adhésion au CPIE (2020)
2020-23	25/09/2020	Avenant n°4 au marché de travaux du centre bourg

2020-24	25/09/2020	Attribution du marché d'assurances (n°2020-01)
2020-25	15/10/2020	Cession du tracteur Renault 7442
2020-26	21/10/2020	Vente d'une concession funéraire (M11-833) dans le cimetière communal pour 30 ans
2020-27	22/10/2020	Renouvellement d'une concession funéraire (SL-551) dans le cimetière communal pour 30 ans
2020-28	22/10/2020	Renouvellement d'une concession funéraire (SL-548) dans le cimetière communal pour 30 ans
2020-29	27/10/2020	Renouvellement de l'adhésion à l'association Info Emploi et Services (IES) - 2020

Par ailleurs, Monsieur le Maire a délivré un certificat d'urbanisme opérationnel favorable pour la construction d'une maison d'habitation individuelle rue d'Isoré.

2020-48 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif a été voté lors du Conseil Municipal du 02 mars dernier et une première Décision Modificative a également été validée le 03 juin 2020. Il est proposé de voter une décision modificative n°2 intégrant les éléments suivants :

- + 4 000 € pour permettre l'acquisition d'un écran de diffusion pour la salle du Conseil.
- + 3 000 € pour le renouvellement d'une chaudière dans un logement locatif.
- + 2 000 € pour l'achat de tables rondes et d'un chariot pour la Salle Polyvalente.
- + 1 500 € pour des frais d'étude géologique dans le cadre de la vente des terrains rue du Parc.
- En contrepartie, les dépenses imprévues sont diminuées de 10 500 €.

M. RICHER interroge sur le montant des dépenses imprévues.

M. NAULET répond que le montant est d'environ 20 000 € en matière d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération n° 2020-11 en date du 02 mars 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Budget Principal,

Vu la délibération n° 2020-19 en date du 03 juin 2020 approuvant la Décision Modificative n°1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour) :

- *Approuve la Décision Modificative n°2 telle que présentée ci-dessous,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

Section d'investissement		Montant	
Chapitre	Libellé	Diminué	Augmenté
	Dépenses		
020	Dépenses imprévues	10 500,00 €	
OPNI/21	Immobilisation corporelles		1 500,00 €
200/21	Immobilisation corporelles		4 000,00 €
204/21	Immobilisation corporelles		3 000,00 €
206/21	Immobilisation corporelles		2 000,00 €
	TOTAL	10 500,00 €	10 500,00 €
	Recettes		
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

2020-49 : TARIFS 2021 – LOCATION DES SALLES PUBLIQUES

Comme chaque année, il est proposé de mettre à jour les tarifs de location des salles publiques. Une augmentation de 2% avec un montant arrondi à 5€ près est proposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour), approuve la révision des tarifs de location des salles publiques à compter du 1^{er} janvier 2021 telle présentée ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Grande salle avec ou sans la cuisine / 1 jour		
<i>Habitant ou entreprise de la commune</i>	245 €	250 €
<i>Association de la commune</i>	9 € / heure	9 € / heure
<i>Habitant, entreprise ou association hors commune</i>	380 €	390 €
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €
Grande salle avec ou sans la cuisine / Weekend		
<i>Habitant ou entreprise de la commune</i>	490 €	500 €
<i>Association de la commune</i>	105 €	110 €
<i>Habitant, entreprise ou association hors commune</i>	845 €	860 €
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €
<i>Supplément au-delà du 2^{ème} jour</i>	75 €	80 €
Salle 60 + cuisine / 1 jour		
<i>Habitant ou entreprise de la commune</i>	245 €	250 €
<i>Habitant, entreprise ou association hors commune</i>	375 €	380 €
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €
Salle 60 sans la cuisine / 1 jour		
<i>Habitant ou entreprise de la commune</i>	145 €	150 €
<i>Habitant, entreprise ou association hors commune</i>	Pas de tarif	230 €
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €
Sonorisation (caution supplémentaire)		
	1 000 €	1 000 €
Cas particulier du 31 décembre : la salle polyvalente est réservée aux associations loi 1901 ou aux professionnels traiteurs (inscription en janvier, choix de la municipalité en février).		
	980 €	1 000 €
SALLE DES FETES		
<i>Journée</i>	195 €	200 €
<i>Demi-journée (en semaine)</i>	105 €	110 €
<i>Vin d'honneur</i>	65 €	70 €
<i>Association de la commune (en semaine)</i>	5 € / heure	5 € / heure
<i>Association de la commune (forfait weekend)</i>	55 €	60 €
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €
CAVE PUBLIQUE		
<i>Journée</i>	175 €	180 €
<i>Demi-journée (en semaine)</i>	90 €	95 €
<i>Vin d'honneur</i>	50 €	55 €
<i>Association de la commune (en semaine)</i>	5 € / heure	5 € / heure
<i>Association de la commune (forfait weekend)</i>	55 €	60 €
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €

2020-50 : DEMANDE DE SUBVENTION DE VAL TOURAINE HABITAT – OPERATION « LES PIÈCES DE BEAUMONT 3 »

Monsieur le Maire rappelle que Val Touraine Habitat va réaliser une opération de construction de logements individuels sur le site « Les Pièces de Beaumont 3 ». Cette 3^{ème} tranche comprendra 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI). Dans le cadre de ce projet dont le coût global prévisionnel est estimé à 938 147 €, Val Touraine Habitat sollicite auprès de la commune une subvention de 2 500€ par logement afin d'équilibrer l'opération.

M. NAULET précise qu'au début du projet, le montant de la participation envisagée était de 2 000 € par logement. Entre temps, Val Touraine Habitat a aussi fait évoluer son projet avec davantage de locatif à caractère social. Cela amène alors une participation plus importante pour la commune, ce qui n'était pas prévu initialement. Aussi, la Municipalité propose de voter une subvention de 1 000 € par logement, soit un montant total de 6 000 €.

M. BERTON demande s'il y a des demandes pour ce type de logement.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

M. AMIRAULT demande s'il y a une liste d'attente.

Mme MILLET répond que plusieurs logements viennent d'être attribués, correspondant aux nouveaux logements rue du 8 mai 1945 et rue des écoles. Cela a permis de répondre à plusieurs demandes en cours.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Vu la demande de subvention de Val Touraine Habitat en date du 27 juillet 2020 dans le cadre de l'opération « Les Pièces de Beaumont 3 » de 6 logements locatifs sociaux, représentant 4 PLUS et 2 PLAI,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour) :

- *Approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € par logement, soit 6 000 €, à Val Touraine Habitat dans le cadre de l'opération « Les Pièces de Beaumont 3 »,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

2020-51 : SUBVENTION 2020 – ASSOCIATION AVOINE BEAUMONT GYMNASTIQUE

M. NAULET indique que l'association Avoine Beaumont Gymnastique a transmis un dossier de demande de subvention. Elle sollicite une aide d'un montant de 2 000 €. Une subvention de 1 000 € avait été attribuée en 2019. Ce montant correspond au montant appliqué habituellement aux associations sportives.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Vu la demande de subvention reçue de la part de l'association Avoine Beaumont Gymnastique,*

Considérant que cette association contribue à la vie locale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour), valide le versement d'une subvention annuelle à l'association Avoine Beaumont Gymnastique pour un montant de 1 000 €.

2020-52 : VENTE DE LA PARCELLE AD 1263 – RUE DU PARC

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Beaumont-en-Véron a mis en vente 3 terrains à bâtir rue du Parc. Par délibération du 29 juin dernier, le Conseil Municipal a validé la vente de la parcelle AD 1259 (lot 1) dans le cadre d'un projet d'une maison d'assistantes maternelles. La Commune a reçu une offre de 60 000 € pour le lot 3 correspondant à la parcelle cadastrée AD 1263 d'une superficie de 792 m². En date du 19/05/2020, une estimation de 59 000 € (74,50€/m²) a été faite par le Service des

Domaines pour ce terrain.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Vu l'avis du Service des Domaines en date du 19 mai 2020 estimant la parcelle à 59 000 €,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour) :

- *Approuve la vente de la parcelle cadastrée AD 1263 (rue du Parc) d'une superficie de 792m², au prix de 60 000 €, à M. Yoann SECHET ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette affaire.*

2020-53 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 514 AUPRES DE LA SAFRAN – RUE DES SAULES

Monsieur le Maire signale que la parcelle cadastrée section AH numéro 514 (112 m²) constituant une partie de la voirie de la rue des Saules n'a pas été rétrocédée à la commune. Il convient de régulariser cette situation.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Considérant que la parcelle cadastrée section AH numéro 514 (112 m²) constituant une partie de la voirie de la rue des Saules n'a pas été rétrocédée à la commune et qu'il convient de régulariser cette situation,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour), décide :

- *d'approuver l'acquisition pour un euro de la parcelle cadastrée AH 514 d'une superficie de 112 m² auprès de la SAFRAN ;*
- *d'intégrer cette parcelle au domaine public communal ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette affaire.*

2020-54 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CCCVL – ENTRETIEN ET CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS

M. NAULET indique que la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire a proposé aux communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour la vérification et la maintenance des extincteurs et systèmes de désenfumage, la maintenance des ascenseurs, monte-charges, portes automatiques et portes sectionnelles, le contrôle périodique des bâtiments (installations électriques, gaz et moyens de secours) et la fourniture et entretien de défibrillateurs.

Au regard des contrats actuellement en cours, la commune propose d'adhérer à ce groupement de commandes et notamment sur :

- La vérification et la maintenance des extincteurs et des systèmes de désenfumage,
- La maintenance des moyens de secours,
- Le contrôle périodique des installations électriques et moyens de secours,
- La fourniture de défibrillateurs.

Monsieur le Maire précise qu'il y a la volonté au niveau de la communauté de communes de proposer au cours du mandat différents groupements de commandes, comme par exemple pour les copieurs ou les logiciels métiers.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le courrier en date du 05 juin 2020 de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (CCCVL) proposant l'adhésion à un groupement de commandes pour l'entretien et les contrôles périodiques sur les bâtiments,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour) :

- *Décide d'adhérer au groupement de commandes piloté par la CCCVL pour l'entretien et les contrôles règlementaires des bâtiments, et notamment sur :*
 - *La vérification et la maintenance des extincteurs et des systèmes de désenfumage,*
 - *La maintenance des moyens de secours,*
 - *Le contrôle périodique des installations électriques et moyens de secours,*
 - *La fourniture de défibrillateurs.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

2020-55 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CENTRALE D'ACHATS « APPROLYS CENTR'ACHATS »

En mars 2015, le Conseil Municipal a validé l'adhésion de la commune à la centrale d'achats « Approllys Centr'Achats ». Approllys Centr'Achats est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière, créée sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Il s'agit d'une centrale d'achats en charge de l'ingénierie des marchés publics pour le compte de ses adhérents. Le Groupement passe et conclut des marchés ou accords-cadres de travaux, de fournitures, de services et met à disposition l'exécution dudit marché aux membres ayant pris part au marché lors du recensement des besoins. Ce n'est pas une centrale d'achats qui fait de la revente.

Suite au dernier renouvellement du Conseil Municipal, il sera proposé de mettre à jour la délibération datant de 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2015-21 en date du 30 mars 2015 relative à l'adhésion de la commune à la centrale d'achats « Approllys »,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public Approllys et le courrier valant signature de cette convention en date du 1^{er} avril 2015,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales 2020,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le partenariat avec « Approllys Centr'Achats »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour) :

- *Désigne comme représentants de la commune de Beaumont-en-Véron à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :*
 - *M. Jacques NOURRY, membre titulaire,*
 - *M. Dominique AUDOUX, membre suppléant.*
- *Précise que ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP ;*
- *Confère délégation à M. Vincent NAULET, Maire, à l'effet de recourir à la centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la commune ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

2020-56 : SIEIL – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS L'OPERATION DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMMUNICATION – RUE DU GROS FOUR

M. NOURRY signale que suite à la mise à jour par le SIEIL du coût réel des travaux de dissimulation des réseaux électriques, éclairage public et de télécommunication dans le cadre des travaux rue du Gros Four, il est nécessaire de reprendre une délibération afin de valider l'engagement de la commune dans cette opération. Par ailleurs, le taux de prise en charge des travaux par le SIEIL est passé de 90 à 80%. Des travaux ont pu être regroupés avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire. Cela engendre des économies importantes pour la commune : la prise en charge de la commune passe de 37 418,53 € à 22 320,68 € pour la dissimulation des réseaux électriques et de 88 988,76 € à 59 421,13 € pour celle des réseaux de télécommunication. Le coût de l'éclairage public est augmenté

d'environ 3 500 € suite au passage en Led.

M. NAULET précise qu'il y a quelques temps, le SIEIL prenait en charge 70% des travaux, puis 90% pour enfin revenir à 80% aujourd'hui.

Arrivée d'Emilie FLAMIN à 19h48.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n°2017-51 en date du 11 septembre 2017 et n°2019-02 en date du 04 mars 2019 relatives au financement des travaux d'enfouissement rue du Gros Four et rue de la Vilette,
Vu la mise à jour des chiffrages établie par le SIEIL en date du 19 octobre 2020 pour la rue du Gros Four,*

Considérant la modification du taux de prise en charge des travaux par le SIEIL passant de 90 à 80% pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 pour) :

- *Approuve l'engagement de la commune dans l'opération d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunication de la rue du Gros Four et la part communale des travaux au coût réel telle que présentée ci-dessous :*

Enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunication de la rue du Gros Four	Montants à la charge de la collectivité
<i>Dissimulation des réseaux électriques</i>	<i>22 320,68 € HT NET</i>
<i>Dissimulation de l'éclairage public</i>	<i>15 550,83 € HT NET</i>
<i>Dissimulation du réseau de télécommunication</i>	<i>59 421,13 € HT NET</i>

- *Sollicite un fonds de concours dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux de télécommunication à hauteur de 20% du montant des travaux liés aux tranchées techniques, soit un montant estimatif de 6 088,46 € ;*
- *Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la Ville ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- M. BERTON signale que les gestionnaires des logements EDF bloquent un nombre important de logements avec des prix de vente élevés par rapport aux prix du marché. Cela peut impacter le nombre d'habitants sur la commune avec un nombre de logements vacants qui peut être conséquent.
- M. GATEFAIT interroge sur le remplacement des vitres vandalisées au niveau de la salle polyvalente et sur la suite donnée au projet de vidéoprotection. Il est précisé que la commune était en attente de l'avancée de l'enquête par la Gendarmerie ; un rendez-vous avec le fournisseur sera réalisé prochainement afin de valider les cotes pour la commande des vitres. Monsieur le Maire indique par ailleurs que des devis ont été reçus pour la vidéoprotection mais il y a aussi une réflexion au niveau intercommunal sur ce sujet ; sachant que les caméras envisagées sur Beaumont-en-Véron concerneraient aussi des bâtiments communautaires.
- M. NAULET rappelle qu'une réunion de travail entre élus était programmée le 23 novembre prochain. Au regard du contexte sanitaire et des différents dossiers ralentis, il est proposé de déplacer de quelques semaines cette réunion en la positionnant dans la continuité du prochain Conseil Municipal le 14 décembre 2020.
- M. PATARIN demande à quelle date l'antenne relais Orange installée dans le secteur des Picasses sera opérationnelle. M. NAULET répond que le délai de mise en service est d'environ un an (soit au cours du 2nd semestre 2021).
- M. PATARIN signale que le rétrécissement au niveau de la rue des Saules est efficace en termes de sécurité routière. En revanche, s'agissant de l'aménagement provisoire rue de la Tranchée, il y a un manque de visibilité.
- Mme FAUVY demande l'historique et la position communale quant aux 4 jours et demi d'école sur Beaumont-en-Véron. Monsieur le Maire indique que les enseignants étaient

à l'époque favorables au maintien des 4 jours et demi d'école et le vote en conseils d'école s'était alors fait en ce sens. Un retour à 4 jours pour la prochaine rentrée de septembre 2021 sera évoqué lors des prochains conseils d'école.

- Mme GIMENEZ interroge sur le devenir de la famille en demande d'asile : Monsieur le Maire rappelle que cette famille hébergée dans le logement géré par ADOMA devait quitter le logement à la date du 06 novembre ; finalement en l'absence de précisions de l'Etat, ADOMA a mis en attente l'expulsion. Même si la commune n'a pas la main sur ce dossier, celui-ci est suivi de près par la Municipalité.
- Les colis de Noël seront livrés à la Mairie le 14 décembre prochain ; la livraison pourra ensuite être effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 20h30.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
2020-48	DECISION MODIFICATIVE N°2
2020-49	TARIFS 2021 – LOCATION DES SALLES PUBLIQUES
2020-50	DEMANDE DE SUBVENTION DE VAL TOURAIN HABITAT – OPERATION « LES PIECES DE BEAUMONT 3 »
2020-51	SUBVENTION 2020 – ASSOCIATION AVOINE BEAUMONT GYMNASTIQUE
2020-52	VENTE DE LA PARCELLE AD 1263 – RUE DU PARC
2020-53	ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 514 AUPRES DE LA SAFRAN – RUE DES SAULES
2020-54	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CCCVL – ENTRETIEN ET CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS
2020-55	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CENTRALE D'ACHATS « APPROLYS CENTR'ACHATS »
2020-56	SIEIL – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS L'OPERATION DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMMUNICATION – RUE DU GROS FOUR

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Vincent NAULET		Philippe RABINEAU	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Daniel PATARIN	
Emilie FLAMIN		Vincent LECUREUIL	
Rémy DELAGE		Corinne GIMENEZ	
Valérie POYART		Valérie PERDRIAU	
Dominique AUDOUX		Alexandra SUARD	
Béatrice FAUVY		Virginie LESCOUZEC	
Maryse TEILLET		Alexandre RICHER	
Thierry AMIRAULT		Vanina PERDEREAU	Excusée A donné procuration à Vincent NAULET
Eric CHUIN		Stéphanie DELEPINE	
		Simon BERTON	